Lexicographie et discrimination
(Annick Farina – Università di Firenze)

Sommaire

Introduction
1. Dictionnaires de mots et dictionnaires de choses
2. Nomenclatures
    2.1 Dictionnaires extensifs et sélectifs
    2.2 La constitution de nomenclatures
    2.3. Nomenclatures et discrimination
3. La macrostructure
    3.1 Féminin et masculin dans les dictionnaires monolingues généraux
    3.2 Féminin et masculin dans les dictionnaires d'apprentissage
4. Les marques d'usage
5. La définition
6. Les exemples
Conclusion
Annexes 1-2
Bibliographie

Introduction

Parce que le dictionnaire est une référence pour tous les locuteurs d'une langue, qu'il est un outil pour son apprentissage, parce qu'on le consulte comme un oracle qui seul permettrait de discerner le dicible de l'indicible, il nous est difficile d'imaginer qu'il puisse dire autre chose que la Vérité.

Il est tout aussi difficile de concevoir une langue qui soit autre chose qu'un ensemble stable de mots stablement associés à des sens que des règles grammaticales nous permettraient d'agencer entre eux pour former des phrases. Comment cette langue pourrait-elle dire autre chose que ce que l'on veut lui faire dire !

Et pourtant le dictionnaire est tributaire des préjugés de la société dans laquelle il naît. Réservoir de discours rapportés (les citations, ou tout simplement ce qui a été pris sans modification à d'autres dictionnaires ou à des éditions précédentes du même dictionnaire), il est aussi, par le biais de ses définitions et des exemples forgés, reflet de la vision de la langue et du monde de ses rédacteurs. Transcripteurs d'un usage auquel ils se doivent de rester fidèles au risque d'endiguer son évolution, les lexicographes sont enfin à la fois scribes-vecteurs et auteurs-créateurs de croyances et de stéréotypes.

« Le dictionnaire est une création idéologique. Il reflète la société et l'idéologie dominante. En tant qu'outil culturel, le dictionnaire joue un rôle de fixation et de conservation, non seulement de la langue mais aussi des mentalités et de l'idéologie. Toute révolution devrait s'accompagner d'une réforme du dictionnaire comme le disait Hugo » (Yaguello 1992, p. 165)

Tout au long de mon livre *Dictionnaires du français au Canada* (Farina 2001), j'ai montré combien la lexicographie québécoise a évolué au cours des siècles au gré de disputes où le politique précédait – ou

déterminait – le linguistique : plus qu'une description d'usages effectifs d'une langue préexistante, les dictionnaires québécois tendaient à vouloir imposer avant tout une identité québécoise encore en devenir.

Toutes les révolutions s'accompagnent bien de réformes linguistiques qu'elles intègrent dans des dictionnaires combattants, parce que l'on n'a de cesse de croire qu'en modifiant la langue et ces sanctuaires linguistiques que sont les dictionnaires il sera possible de faire table rase du passé et de modifier les mentalités.

« C'est un fait que le dictionnaire se doit d'enregistrer le plus fidèlement possible les différents sens des mots tels qu'ils sont employés à un moment donné par les locuteurs de la langue; il ne servirait à rien de rayer du dictionnaire tel mot, telle acception, tel emploi jugés sexistes, du moment que ça existe; on ne peut refuser de voir la réalité en face et on a toujours tort d'expurger car en expurgeant on ouvre la porte à la censure et à tout ce qui en découle. Mais doit-on pour autant y perpétuer les clichés et stéréotypes inutiles, nuisibles et correspondants de moins en moins à la réalité? » (Yaguello 1992, p. 173)

A la suite de M. Yaguello, qui analyse en particulier les articles « homme » et « femme » dans l'histoire de nos dictionnaires (ibid, p. 167-172) et d'autres linguistes dont il est question dans les interventions de R. Raus (étude des articles « homme » et « femme » de S. Leschiera, voir paragraphe *Les* Gender Studies - *études de* genre - *et la linguistique française*, Lezione 3, versione francese, Modulo Linguaggi e discriminazione) et de D. Bressan (recherches d'A. Burns sur l'image de la femme dans les écoles italiennes, son analyse des inégalités entre hommes et femmes dans le Zingarelli, voir paragraphe *Un'analisi lessicografica*, Lezione 4, Modulo Linguaggi e discriminazione), je poursuivrai une réflexion dont j'avais déjà défini les bases dans mon article *Féminisme et dictionnaires québécois* (Farina 2002).

Comme eux, j'essaierai de montrer comment nos dictionnaires continuent de véhiculer volontairement ou à leur insu des stéréotypes discriminatoires, participant de ce fait au maintien des discriminations.

Je ne crois pas pour autant que le rôle du dictionnaire soit d'expurger notre réalité linguistique ni de modeler notre langue sur nos idéaux égalitaires. Cela peut être le rôle d'instances normalisatrices, de notre littérature ou tout simplement des usagers de notre langue mais pas celui des lexicographes. Le bien fondé de ces modifications, qui procèdent de ce que l'on appelle une « action volontariste sur la langue », relève d'un autre débat, déjà largement décrit, en particulier, dans l'intervention de S. Vecchiato (voir Lezione 2, Modulo Linguaggi e discriminazioni). On verra comment les dictionnaires peuvent en rendre compte et combien en cette matière il peut parfois être difficile de différencier des usages réels et des usages potentiels, et de faire la part de ce que l'on souhaiterait décrire et de ce que l'on se doit de ne pas censurer.

Je suis convaincue que l'analyse des dictionnaires et des méthodes qui régissent leur rédaction – le travail métalexicographique que j'illustrerai ici – est essentielle en ce qu'elle éveille chez le lexicographe – et chez son lecteur – une vigilance critique peut-être moins « efficace » mais certainement plus juste que l'application d'une censure du type de celle qui existe actuellement au Québec où une commission est chargée d'inspecter tous les textes utilisés dans les écoles pour juger de leur non-sexisme. Cette vigilance critique permet en effet au lexicographe d'éviter de passer d'une idéologie « rétrograde » à une contre-idéologie « progressiste » qui l'éloignerait tout autant de la neutralité scientifique à laquelle il aspire que de l'état réel de la langue au moment où il la décrit.

1. Dictionnaires de mots et dictionnaires de choses

L'extrait de l'article « fureur utérine » de l'*Encyclopédie* donné ici (voir Annexe 1) ne représente qu'une toute petite partie de la description consacrée à cette pathologie dans l'article complet, où l'on trouve aussi différents exemples célèbres de femmes ayant souffert de cette maladie et de nombreux remèdes pour la guérir selon les causes présumées de son apparition. Cet extrait illustre le type le plus grossier d'insertion des préjugés d'une époque dans un dictionnaire, clairement associé pour nous à une préhistoire de ces ouvrages désormais révolue.

Tout d'abord parce que la description du « monde » est aujourd'hui le fait des encyclopédies, tandis que les dictionnaires se targuent de ne s'occuper que de la description des « mots » – le genre du dictionnaire encyclopédique n'ayant plus aujourd'hui qu'un adepte en France : la maison Larousse, qui poursuit les éditions de son grand dictionnaire encyclopédique.

Mais ce sentiment tient pour une bonne part à la forme même du discours « scientifique » de l'époque, celui du rédacteur de dictionnaires mais aussi, dans ce cas particulier, de la médecine. Ce discours se développe par le biais d'usages métaphoriques impropres à la description scientifique et appartenant pour nos oreilles contemporaines à un registre restreint à l'expression littéraire.

Ainsi par exemple la classification des maladies en fureurs ou délires ou la description de symptômes comme d'« appétits vénériens » ou d'« ardeurs » dévorantes n'ont pas le cachet de scientificité auquel nous sommes habitués aujourd'hui.

Les digressions théoriques comme celle que l'on trouve dans la deuxième partie de la citation sont encore plus déroutantes pour le lecteur actuel. Notre lexicographie n'en garde en effet quasiment pas trace en ce qu'elle tend à effacer toujours plus la marque de ses auteurs pour adopter, justement, la forme d'un discours scientifique, objectif et donc « neutre » sur la langue. Les espaces où pouvaient être développées des opinions propres aux rédacteurs du dictionnaire disparaissent, ces opinions éventuelles étant reléguées dans les marges des dictionnaires (notes, remarques en fin d'article ou citations – qui correspondent souvent à des opinions auxquelles adhèrent le lexicographe sans vouloir ou pouvoir les assumer).

L'auteur de l'article « fureur utérine » tente par exemple de dire pourquoi cette « fureur » n'est pas appelée « fureur vénérienne » c'est-à-dire pour quelle raison elle est particulière à la femme, ce qu'il explique de deux façons que je résumerai à grands traits comme suit : parce que l'homme n'est pas tenu comme la femme de ne pas avoir de besoins sexuels « visibles », la pudeur de la femme étant ce qui crée son attrait ou parce qu'il est mieux constitué qu'elle pour satisfaire ses besoins par la masturbation. Et pourtant très bizarrement, après avoir fait de cette fureur une caractéristique féminine, il signale dans la suite de l'article que chez les femmes, c'est la frigidité qui est la plus répandue : « on peut cependant assurer que le tempérament opposé [à la fureur utérine] est infiniment plus commun parmi les femmes dont la plupart sont naturellement froides ou tout au moins fort tranquilles sur le physique de la passion qui tend à l'union des corps entre les deux sexes » (L'*Encyclopédie*, p. 380)

De même que l'article « nègre » (voir Annexe 2), cet article révèle une méconnaissance de l'Autre, mais aussi un besoin de trouver des causes « naturelles » à l'état d'infériorité de celui qui, contrairement à leur rédacteur, n'est pas un homme européen cultivé dont le point de vue se trouve ainsi légitimé.

Cette vision, ou tout au moins son expression dans les dictionnaires, se modifiera par la suite, surtout lorsque cet Autre deviendra à la fois lecteur et auteur de dictionnaires.

2. Nomenclatures

2.1. Dictionnaires extensifs et sélectifs

L'absence ou la présence de tel mot ou de tel autre dans la nomenclature des dictionnaires peut être le fait de choix idéologiques de la part des lexicographes. En effet, toute nomenclature provient d'un choix qui dépend parfois de ce que le lexicographe estime devoir ou ne pas devoir décrire mais aussi de la politique éditoriale à laquelle il doit se plier et/ou du type de dictionnaire à la conception duquel il participera.

On distingue habituellement les dictionnaires en dictionnaires extensifs et restrictifs (la typologie des dictionnaires qui sert généralement de référence est celle de Quemada 1967) eux-mêmes subdivisés en différentes catégories auxquelles je ferai référence tout au long de cet exposé.

Les dictionnaires extensifs visant généralement à l'exhaustivité, ils ne sont que de peu d'intérêt pour juger des choix de nomenclature – c'est le cas par exemple du *Trésor de la langue française* (TLF).

On pourra simplement noter la faible représentation des femmes dans les entrées correspondant à des noms propres dans les dictionnaires encyclopédiques.

J'ai ainsi comparé la distribution des noms propres d'hommes et de femmes au début du *Grand Larousse encyclopédique* (GL) de 1953 et du GL de 1988 et obtenu les résultats suivants pour les 100 premiers noms propres cités (à l'exclusion des noms propres commençant par « Abd » qui signifie « serviteur de » en arabe et ne peut être attribué à une femme. Ils auraient faussé les résultats, si tant est que l'on puisse considérer un tel échantillon comme représentatif) : 4 seulement de ces 100 entrées sont consacrées à des femmes, dont 3 appartiennent à l'histoire biblique dans l'édition de 1953; dans l'édition de 1988, 32 de ces 100 entrées ont été éliminées dont les 3 personnages féminins de l'histoire biblique, 51 entrées ont été ajoutées dont 4 sont relatives à des femmes. On est donc passé à 5 femmes pour 119 entrées.

Ces résultats s'expliquent évidemment par le fait que ces noms propres proviennent de notre histoire et du monde entier et que la quasi-absence de « femmes célèbres » dans cette histoire résulte d'une inégalité évidente entre les deux sexes dans la vie publique de nos sociétés jusqu'à très récemment.

Pour ce qui concerne par contre les dictionnaires restrictifs, dans lesquels les rédacteurs effectuent une sélection substantielle à l'intérieur du lexique, j'essaierai de montrer dans quelle mesure cette sélection peut être motivée idéologiquement et non « objectivement », comment elle est parfois contradictoire avec les déclarations d'intention de ces ouvrages ou correspond au contraire à des choix « politiques » et volontaires.

2.2. La constitution de nomenclatures

Pour illustrer les différents cas qui peuvent se présenter lors de la sélection ou de l'élimination d'entrées dans un dictionnaire ayant une nomenclature restrictive, j'imaginerai un lexicographe qui souhaiterait constituer un dictionnaire des mots du sport.

1) Il décide de ne pas introduire le mot *logiciel* dans sa nomenclature. Rien d'idéologique dans ce choix : ce mot n'entre pas dans les limites qu'il a posées à sa nomenclature en décidant de constituer un dictionnaire des mots du sport.

2) Il décide de ne pas introduire le mot *dopage* dans sa nomenclature. Cette décision peut ne rien avoir d'idéologique : il peut avoir posé qu'il ne s'occuperait de définir que les mots désignant les différents sports, le matériel utilisé pour ces sports, etc. et pas ce qui ne concerne pas directement leur pratique. Le fait

d'avoir pris cette décision peut être considéré comme idéologique (c'est le cas de tous les dictionnaires que l'on appelle généralement « normatifs » et qui tendent à ne vouloir décrire que la « belle langue » par exemple) mais il reste dans ce cas parfaitement cohérent avec ses intentions lexicographiques. Par contre, la définition des limites de sa nomenclature peut rester floue, et l'« oubli » de ce terme peut procéder d'un désir de ne pas ternir l'image des sports.

La censure effectuée dans ce cas est orientée vers le signifié du mot éliminé : en éliminant le mot, on élimine magiquement la chose.

L'analyse *a posteriori* de l'absence de ce mot dans sa nomenclature par tout autre que lui (ou même par lui – est-on toujours de bonne foi avec soi-même ?) ne permet pas forcément de discerner l'origine de cette absence et son caractère idéologique.

3) - où c'est le signifiant et non le signifié qui est visé par sa censure - Il peut décider d'éliminer les mots *coach* et *snowboard* par exemple parce qu'il trouve que ces anglicismes qui ont des équivalents bien français (*entraîneur* et *monoski*) devraient disparaître de la langue française qui s'abâtardit à force d'adopter des termes étrangers. L'origine de l'élimination de ces mots est idéologique et elle n'est généralement pas adéquate. Elle empêche en effet le dictionnaire de remplir une de ses fonctions essentielles : permettre la compréhension des mots utilisés pour parler du sport à une époque donnée (ou dans l'histoire si le point de vue est diachronique).

4) – où c'est aussi le signifiant mais dans sa relation avec son signifié qui est concerné - Il estime que le signifiant existant est désobligeant ou discriminatoire pour désigner une personne, par exemple il trouve que les mots *matraqueur* et *matraqueuse* sont des termes qu'il faudrait éliminer du vocabulaire du sport. Il décide de les supprimer de sa nomenclature.

5) - qui n'est que le revers du précédent - Il pense que l'absence de signifiant à part entière pour désigner une personne est une faille de la langue française. Ce serait le cas du mot *rugbywoman* par exemple : il n'a jamais entendu ce mot, mais estime que si l'on peut dire *rugbyman* pour désigner un homme qui joue au rugby, il faut un mot particulier pour désigner la femme qui pratique le même sport.

Dans ce cas, il intègre donc un mot à sa nomenclature en le créant pour sur mesure (événement plutôt rare dans nos dictionnaires) ou en rendant compte d'un avis officiel de normalisation le concernant même s'il n'est pas attesté dans l'usage (ce qui peut sembler à nouveau en contradiction avec les buts affichés par son dictionnaire s'il entend décrire la langue générale) ou enfin en donnant foi à un hapax (trouvé dans la littérature, dans un journal, entendu simplement…)

Ici encore il est parfois difficile de déterminer l'origine idéologique de l'apparition d'un terme ou de reprocher à un lexicographe d'avoir introduit une forme féminine d'un nom masculin désignant une personne même si celui-ci n'est que peu utilisé d'autant plus que, pour ce qui concerne la matière des dictionnaires de la langue générale, ce n'est pas l'usage de la « majorité » des locuteurs ou les mots les plus fréquents qui sont décrits (comme dans des dictionnaires de la langue « usuelle », le *Dictionnaire du français contemporain* - DFC, par exemple) mais simplement le sous-ensemble le plus large des mots existants dans une langue, délimité généralement au départ par le nombre de pages imposé par son éditeur.

Le petit nombre de femmes exerçant certains métiers explique souvent, de plus, la faible fréquence de l'usage du féminin dans des corpus servant de base à la constitution d'un dictionnaire.

Pourquoi ne devrait-il pas suivre le *Petit Robert* (PR) et glisser par exemple dans sa nomenclature les mots *buteuse* et *gardienne de but* même si le football féminin est minoritaire dans le monde du sport (ces mots sont absents du *Lexis*)?

2.3. Nomenclatures et discrimination

Comme je l'ai noté précédemment, il est souvent difficile de trouver la source de l'élimination de certains mots de la nomenclature d'un dictionnaire.

Relever une attitude discriminatoire ou au contraire une volonté égalitaire dans l'effacement de certains termes de la nomenclature d'un dictionnaire est quasiment impossible *a posteriori* et pour une personne qui n'est pas le rédacteur du dictionnaire. La comparaison de deux versions successives d'un même ouvrage pourrait nous y aider, il s'agirait cependant d'un véritable sujet de recherche qui demanderait une grande application et beaucoup de temps. Je n'indiquerai donc ici que quelques observations sur des manques que j'ai pu noter dans certains dictionnaires et des bribes d'analyses de ces manques.

« Beaucoup d'hommes lexicographes ne sont pas misogynes – ce n'est pas le problème – , mais ils prennent l'homme, le mâle, comme modèle de l'humain, alors qu'ils ne pensent jamais aux femmes. C'est pour eux tout à fait secondaire. […]. Dans les dictionnaires anciens, il n'y avait rien du tout sur la vie des femmes. Même à l'article *balai*, il n'y avait pas une femme qui tienne un balai. Le dictionnaire était enfermé dans un univers masculin, qui n'était pas un univers de mépris, mais simplement, pour les hommes, l'humanité c'était le mâle, et le reste n'avait pas grande importance. » (Rey Debove 2004, p. 230)

J'ai toujours eu moi aussi à la lecture des dictionnaires « anciens » cette impression que le monde qu'ils m'offraient à lire était un monde masculin et que ce monde s'était ouvert aux femmes quand elles avaient commencé à entrer dans la rédaction de ces ouvrages, J. Rey Debove étant à mes yeux une des figures de proue de ce mouvement de « féminisation » des dictionnaires. Je réalise aujourd'hui que cela n'est que partiellement vrai : les observations que j'ai pu faire à propos des préjugés véhiculés par les dictionnaires correspond bien à l'image que j'avais de leur évolution au cours des siècles, en ce qu'ils reflétaient – et reflètent toujours – le point de vue dominant au moment de leur conception, en particulier une misogynie plus ou moins exacerbée selon les auteurs ou les moments, ou simplement une méconnaissance des femmes qui ne leur est en rien particulière.

J'ai par contre découvert que les femmes ne sont pas du tout absentes des dictionnaires anciens, bien au contraire, elles y abondent, y restant simplement à la même place que celle qui leur était accordée dans la société aux différents moments de l'histoire où ces dictionnaires ont vu le jour. J'ai découvert aussi que nos dictionnaires contemporains n'ont que bien peu « progressé » à ce niveau.

Cette image d'une femme absente de nombre de sphères de notre société que l'on ne peut que noter à la lecture des dictionnaires ressort cependant principalement du contenu des articles dont il sera question plus loin.

Pour ce qui concerne le choix de la nomenclature, on peut noter dans les dictionnaires anciens (dans l'*Encyclopédie*, dans les différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* (DAF), dans le *Littré* et plus récemment dans le GL de 1953) la présence quasi systématique de mots désignant :

- les métiers féminins : la *brodeuse*, la *couturière*, la *sage-femme*, la *nourrice*, etc. On peut noter l'absence de la *maquerelle* et de la *prostituée* dans la plupart mais on pourra noter aussi celle de

leurs équivalents masculins : le *maquereau* et le *prostitué*. N'oublions pas que la plupart de ces ouvrages sont des ouvrages à visée normative qui ont pour but d'illustrer le *bel usage* de la langue française (le DAF et le Littré) ou tout au moins fortement influencés par une moralité qui méprisait le « franc parler » de certains de leurs contemporains. C'est la raison pour laquelle les mots « bas », ceux que je viens de citer, mais aussi *vit* et *con* ou *godemiché* par exemple qui appartiennent pourtant à la littérature érotique depuis de nombreux siècles, ont été éliminés de leurs nomenclatures.

- les parties du corps exclusives aux personnes de sexe féminin : le *vagin*, la *gorge*, l'*utérus*, la *vulve*, etc.
- les phénomènes physiologiques exclusivement féminins : les *menstrues*, l'*allaitement,* la *ménopause* (seulement dans le Littré et l'édition de 1932 du DAF, chose normale puisque ce dernier mot n'est apparu que tardivement) ou des événements concernant particulièrement les femmes comme l'*avortement* ou la *fausse couche*, la *grossesse* ou l'*accouchement*.
- les activités traditionnellement féminines comme la *lessive*, la *couture*, le fait de mettre des *langes* ou de *cuisiner*…

Pour illustrer l'importance que peut avoir l'analyse des nomenclatures de certains dictionnaires pour juger de leur contenu idéologique, j'ai choisi de noter certains choix discutables relevés dans le *Robert Junior* (RJ), rédigé exclusivement par des femmes, un dictionnaire restrictif s'adressant à un public très « ciblé » : les élèves du primaire français. Ces choix concernent en particulier la manière d'aborder la sexualité (masculine et féminine) et les problèmes liés à cette sexualité que l'on estime aujourd'hui pourtant nécessaire d'aborder dès les premières années d'école.

Au niveau des organes sexuels, on notera la présence des mots *vagin*, *pénis*, *verge*, *utérus*, *testicule* et l'absence des mots *prépuce* ou *clitoris*, une absence qui peut tout à fait être justifiée par le fait que ce dictionnaire n'a que 20 000 entrées et n'a donc pas la possibilité de détailler la physiologie humaine, même si l'on pourrait douter du fait que les mots décrivant ces parties du corps soient beaucoup moins fréquemment utilisés que *coccyx*, *cubitus* ou *humérus* par exemple, qui sont présents pour leur part.

Pour ce qui concerne la description des comportements sexuels on pourra s'étonner de l'absence des mots *masturber* et *masturbation* ou de *faire l'amour*. Alors que les mots *érotique*, *pornographie*, *viol* et *inceste* ont leur place dans la nomenclature (sans référence à l'intérieur des articles des trois premiers au fait que ces mots peuvent être associés à des enfants et pas seulement à des adultes). Aucune place n'est réservée au mot *pédophile*.

On notera aussi que la *contraception* est présente, que les mots *pilule* et *préservatif* font l'objet d'un article mais que l'on ne trouve ni le mot *menstruation* (on trouve le mot *règles*), ni *serviette hygiénique* ou *tampon*, ni le mot *ménopause*, alors que ces mots appartiennent au quotidien des femmes (des mères, des sœurs de ces élèves …) et que leur définition permettrait une meilleure connaissance de celui-ci.

Petite remarque enfin sur les lexies complexes que l'on trouve sous les entrées relatives aux mots *homme* et *femme* : alors que l'on a dans l'article « homme » un *homme de lettres*, un *homme politique*, un *homme de loi*, dans l'article « femme », on trouve seulement la distinction entre *femme de chambre* et *femme de ménage*.

Doit-on supposer que l'absence, par exemple, de *femme de lettres* ou de *femme d'affaires* soit due à un critère de fréquence d'usage et que ce soit ce même critère qui leur ai fait préférer *femme de chambre*, un métier pourtant bien peu représentatif de notre société actuelle ?

3. La macrostructure

« La notion d'*unité lexicale*, celle d'unité de traitement lexicographique, provient d'une élaboration dans laquelle la théorie linguistique a peu de place. La tradition, issue de procédés quasi-universels de la *transcription graphique*, segmente le discours en unités discrètes selon des critères d'origine historique et culturels. Le dictionnaire a pour contenu un choix d'unités de ce type, unités socio-linguistiques qui ne coïncident pas avec les unités dégagées par l'analyse fonctionnelle. » (Rey 1977, p.124)

Rappelons que, comme je l'ai brièvement indiqué en introduction, concevoir la langue comme une simple association de mots puisés dans le dictionnaire est une illusion commune à beaucoup d'entre nous.

Ce que l'on considère comme un mot donnant lieu à une entrée de dictionnaire n'est pourtant généralement qu'une transcription graphique, ratifiée par la tradition, d'un lexème qui, associé à d'autres morphèmes flexionnels, pourra engendrer un grand nombre d'autres mots.

Ainsi, par exemple, le mot *manger* sera le seul à avoir une entrée lexicographique tandis que les mots *manges*, *mangeant*, *mangèrent*, etc. seront considérés comme naturellement dérivables par le locuteur du français/utilisateur du dictionnaire de ce mot.

Il est bien évident que le choix de l'infinitif comme représentant par excellence d'un morphème de type verbal est lié à des préjugés « grammaticaux » que nous partageons avec nombre d'autres langues : on pense communément en effet que la terminaison de l'infinitif permet de générer sans grande erreur toutes les réalisations d'un même lexème considéré comme un radical. Il ne s'agit pourtant que de conventions lexicographiques et grammaticales qui n'ont rien d'universel ou de fonctionnel. On pourra en effet remarquer que d'autres langues qui possèdent pourtant un infinitif ne donnent pas cette forme comme mot-entrée. C'est le cas par exemple du grec ou du latin dont les dictionnaires contiennent, en entrée, différentes formes conjuguées d'un même verbe.

D'autre part, la présence d'une référence à des tables de conjugaison après les entrées dans beaucoup de dictionnaires français (Le *Lexis*, par exemple) prouve que la forme de l'infinitif dans notre langue n'est pas suffisante pour rendre compte de toutes les réalisations du morphème qu'il est censé représenter.

J'ai volontairement choisi l'exemple de l'infinitif avant d'aborder le problème développé dans l'intervention de Dino Bressan (voir paragraphe *Oggetto e risultati della ricerca*, Lezione 4, Modulo Linguaggi e discriminazione) qui concerne le choix de la forme au masculin singulier des adjectifs et des noms désignant des êtres animés comme entrées dans les dictionnaires, éventuellement suivis de leurs formes au féminin ou au pluriel (ou du seul morphème flexionnel permettant de dériver ces formes du mot-entrée au masculin).

Tout comme le choix de l'infinitif comme forme de base pour représenter le verbe, le choix du masculin provient de préjugés bien enracinés dans notre tradition et qui conditionnent certainement notre vision de la langue. Cependant, la sur-représentation des infinitifs par rapport aux autres formes verbales ne choque personne parce qu'elle n'a aucun rapport symbolique avec la réalité.

Au contraire, la sous-représentation des formes féminines dans la macrostructure des dictionnaires ou leur apparition sous une forme tronquée du type « -trice » ou « -e » a été souvent critiquée au cours des

dernières décennies comme révélatrice d'une attitude discriminatoire envers les femmes, et principalement au Québec.

Je présenterai ci-dessous les différents modes d'insertion du féminin dans la nomenclature de nos dictionnaires. Précisons que la plupart des lexicographes – à juste titre selon moi–, n'ont pas considéré que le choix d'une forme « pleine » ou « tronquée » pour indiquer le féminin des mots-entrées constituait un problème prioritaire à aborder en termes d'éthique linguistique. Ils ont ainsi choisi de maintenir des conventions qui leur semblaient adéquates en termes d'économie et de fonctionnalité lexicographique.

Rappelons en effet que les dictionnaires ont généralement des limites assez strictes imposées par leurs éditeurs par rapport à la quantité de pages qu'ils peuvent contenir – le problème se pose autrement lorsque le support est électronique – et que la multiplication des lexies correspondant à une entrée implique une diminution significative de la nomenclature générale et/ou du contenu des articles. De plus, macro- et micro-structures se complètent et l'absence d'une forme féminine en entrée peut être compensée par sa présence à l'intérieur de l'article (dans les exemples, en particulier).

3.1. Féminin et masculin dans les dictionnaires monolingues généraux

Les dictionnaires français monolingues de langue générale indiquent généralement tant pour les adjectifs que pour les noms dont le genre varie la forme masculine en entrée, suivie de la terminaison de la forme féminine (puis des formes au pluriel si elles ne sont pas prévisibles). On notera que le morphème indiquant le féminin varie parfois selon les entrées de dictionnaires.

On trouve ainsi par exemple les entrées « civil,e », « avocat,e » et « familier,ère » dans le *Lexis* ; « civil,ile », « avocat,ate » et « familier,ière » dans le PR et « civil,ile ». « avocat, ate » et « familier, ère » dans le *Hachette*.

Le nom ou l'adjectif féminin ne seront indiqués en entier que lorsqu'ils seront difficilement « dérivables » du masculin ou pour des mots monosyllabiques. C'est le cas de « roux, rousse » ou de « chien, chienne » donnés sous cette forme dans les trois dictionnaires cités.

Ils ne constitueront une entrée à part entière que lorsque le signifié du féminin sera considéré comme suffisamment différent du signifié du masculin pour justifier l'apparition de deux définitions distinctes. Dans le *Lexis*, qui pratique le regroupement, autour d'un terme vedette (l'entrée), de « dérivés » et de « composés » qui se rapprochent sémantiquement de ce terme sous la forme de sous-entrées, le féminin pourra constituer une sous-entrée.

C'est le cas par exemple de *mairesse* qui apparaît comme entrée dans le PR (et sous la forme d'un renvoi à l'intérieur de l'article *maire*) et comme sous-entrée de *maire* dans le *Lexis*. Ce mot est absent du *Hachette* – il n'est en effet pas très « usuel ».

On pourrait me reprocher de ne pas avoir parlé ici d'une exception : le *Multidictionnaire*, publié au Québec, qui contient systématiquement en entrée le mot masculin suivi du mot féminin pour les noms désignant des êtres humains, les adjectifs étant pour leur part présentés au masculin, suivis de leur terminaison féminine.

Il s'agit cependant d'un dictionnaire à visée normative, qui illustre le « bon usage » du français, l'indication systématique des titres et fonctions au masculin et au féminin même lorsque ce féminin n'est pas encore utilisé faisant partie de sa volonté d'orienter l'usage plutôt que de le décrire.

Ce dictionnaire est ainsi un dictionnaire frontière entre ceux dont je viens de parler et ceux qui feront l'objet du chapitre qui suit.

3.2. Féminin et masculin dans les dictionnaires d'apprentissage

Je considèrerai ici comme des « dictionnaires d'apprentissage » tous les dictionnaires qui s'adressent à des locuteurs inexperts de la langue française tant monolingues (le RJ par exemple) que bilingues (en supposant qu'ils respectent la bidirectionnalité affichée dans leurs préfaces et entendent permettre tant la compréhension que la production dans les deux langues décrites pour les locuteurs de ces deux langues).

Les dictionnaires généraux dont il vient d'être question s'adressaient à des utilisateurs qui étaient supposés connaître suffisamment la grammaire et la morphologie du français pour pouvoir « naturellement » dériver la forme féminine d'un mot indiqué sous sa forme masculine à l'aide d'une simple indication de terminaison ou déduire d'une forme féminine inconnue la forme masculine correspondante.

Ici, au contraire, cette capacité ne peut être considérée comme acquise. La présence de la forme féminine en son entier est donc sans aucun doute fonctionnelle – tout en satisfaisant ceux qui voient dans l'apparition d'une simple indication morphologique du féminin une atteinte à la féminité réelle.

Aucun dictionnaire monolingue français ou bilingue français-italien à ma connaissance n'a adopté la solution choisie dans le dictionnaire anglais-italien de D. Bressan et P. Glennan dont on trouve un extrait dans son intervention (voir *Appendice 4*, Lezione 4, Modulo Linguaggi e discriminazione)

En effet, la présentation par ordre alphabétique des différentes formes d'un même lexème tant pour les entrées que pour les traduisants en français et en italien représenterait sûrement une énigme pour l'utilisateur qui ne pourrait jamais prévoir ni où aller chercher son mot ni à quel traduisant associer la forme qu'il souhaiterait traduire. L'entrée correspondant aux trois formes *vieux*, *vieil*, *vieille* serait ainsi par exemple à trouver dans la nomenclature alphabétique sous une entrée « vieil » suivi des formes « vieille » puis de « vieux », leurs traduisants apparaissant sous la forme *vecchia*, *vecchio*, le féminin précédant le masculin, etc.

Une analyse approfondie des manières de rendre compte de la variation morphologique des différents mots selon le genre qu'ils adoptent dans les dictionnaires d' « apprentissage » montre qu'ils proposent généralement une présentation non homogène de ces variations, ce qui les rend tous de fait assez peu fonctionnels.

On trouve dans le RJ et dans la version électronique du *Garzanti* bilingue une différence nette de traitement entre les noms représentant des animés et les adjectifs, ce qui semble indiquer un choix affiché de non discrimination.

Dans le RJ, les adjectifs apparaissent systématiquement au masculin en entrée (avec une indication du féminin dans le cas d'irrégularité évidente du type « beau, belle »), la forme au féminin étant généralement donnée dans les exemples de l'article. Les noms qui se réfèrent à des animés apparaissent pour leur part dans une entrée toujours double selon le modèle suivant : « avocat n. m., avocate n. f. », « lapin n. m., lapine n. f. »…

Dans le *Garzanti*, par contre, les adjectifs sont proposés dans des entrées au masculin mais sont généralement suivis d'une indication morphologique dans la partie français-italien, par exemple «familier (f. -ère) » ou « roux (f. rousse) » mais « civil ». On trouve toutefois en général deux entrées distinctes pour le

masculin et le féminin d'un même lexème dont le référent est un être animé. Ainsi a-t-on par exemple les entrées distinctes « avocat » et « avocate », « renard » et « renarde », « citoyen » et « citoyenne » mais une seule entrée pour « directeur (f. -trice) ». Ce redoublement des entrées peut s'expliquer en général par le fait que le féminin et le masculin ne partagent pas tous les sens de l'un ou de l'autre. Cependant, le fait qu'il n'y ait aucun renvoi entre ces deux entrées est source d'erreur : habituée à aller chercher sous l'entrée masculine une traduction à un lexème qui peut aussi apparaître au féminin dans ma langue (et ne voyant pas pour quelle raison adjectifs et noms devraient être traités différemment), je pourrais croire qu'il n'existe qu'une forme masculine pour traduire tant le féminin que le masculin en italien.

Le dictionnaire bilingue *Collins* et le *Dizionario italiano-francese* (DIF) semblent plus cohérents dans leurs traitements des féminins et masculins des adjectifs et des noms : dans les deux dictionnaires, on trouve presque systématiquement une indication du féminin et du masculin sous une même entrée. Dans le *Collins*, cette indication apparaît aussi pour les traduisants : à l'entrée « beau, bel, belle, beaux » correspondent les adjectifs italiens « bello, -a » et à l'entrée « bello,a » les adjectifs français « beau (belle) ». Rien de tel dans le *Garzanti* et dans le DIF : l'indication du féminin des adjectifs n'apparaît dans le premier que dans les cas qui présentent des irrégularités morphologiques, systématiquement dans le deuxième, mais, dans les deux, le traduisant est toujours au masculin exclusivement – les exemples aideront parfois à proposer des variations en genre et nombre.

Pour résumer, on trouvera dans ces trois dictionnaires pour un même article correspondant à un adjectif :

Collins : « **désœuvré, e** adj. sfaccendato, -a, sfaticato, -a »

Garzanti : « **désœuvré** agg. e s.m. sfaccendato. »

DIF : « **désœuvré /** ~e / agg. sfaccendato, sfaticato, inattivo / m. (f. ~e) perdigiorno inv., sfaccendato (-a). »

4. Les marques d'usage

Pour en finir avec le signifiant, je proposerai ici quelques remarques sur les informations concernant les connotations d'un mot qui apparaissent sous la forme de marques d'usage.

On a déjà souligné que les mots gardent souvent mémoire de leur histoire ou de l'usage qui en a été fait. Au delà de leur signifié, de leur dénotation, ils véhiculent les stéréotypes qui leur ont donné naissance, le point de vue de ceux qui les ont utilisés avant nous.

Lorsque l'on dit d'une femme : « c'est un cheval », le signifié de *cheval* est « grande femme (laide) » mais la comparaison avec l'animal qui a donné lieu à l'apparition de ce sens reste « vivant ». Elle fait partie de ses connotations.

Rendre compte de ce « complément » de signification qu'est la connotation est très difficile pour le lexicographe, non seulement parce qu'il doit se fier pour cela à un « sentiment » linguistique difficilement formalisable (ce qui explique que la simple marque cède souvent la place à une remarque ou à des parenthèses explicatives) mais aussi parce que les connotations peuvent se modifier très rapidement.

Ainsi, le mot *nègre* par exemple, pour avoir longtemps désigné des personnes dénigrées par nos cultures, est devenu un terme de dénigrement, injurieux envers ceux que l'on a préféré appeler des *Noirs*. Récupéré par les Noirs eux-mêmes dans les années 60, avec l'affirmation de la « négritude », on a pu croire qu'il perdrait sa connotation injurieuse. C'est ce qui explique la remarque fournie dans le TLF : « *Nègre,* employé en parlant des pers. a eu des connotations péj. et, à ce titre, s'est trouvé concurrencé par *noir* qui est moins

marqué […] Actuellement *nègre* semble en voie de perdre ce caractère péj., probablement en raison de la valorisation des cultures du monde noir ». Non seulement il l'a retrouvée mais *noir* est aujourd'hui considéré aussi par beaucoup comme un terme dépréciatif, certains lui préfèrent le mot *black*, d'autres un euphémisme aujourd'hui vieillissant « personne de couleur » tout aussi contestable.

En effet, la connotation d'un mot n'est pas toujours la même pour tous les membres d'une même communauté linguistique. On en trouve trace dans les différences de marques proposées selon les dictionnaires. Ainsi le mot *con*, terme classique pour désigner le sexe féminin, que l'on trouve dans toute la littérature érotique depuis des siècles, n'est indiqué avec la même connotation que celle qu'il a pour moi que dans le PR : « N. m. (voc. érotique) Sexe de la femme. Þ sexe; vagin, vulve. — Pubis de la femme. Þ chatte. « Ces cons rasés font un drôle d'effet » (Flaubert). » Le *Lexis*, le *Hachette*, le TLF ainsi que tous les dictionnaires bilingues cités précédemment le donnent comme « vulgaire » ou « grossier » (*Lexis*) ou utilisé « trivialement » (TLF) – ce qui revient au même et ne rend sûrement pas compte de la connotation qu'il avait pour Flaubert (dans la citation du PR) ou pour la plupart des écrivains qui l'ont utilisé avant et après lui.

Le lexicographe, au moment de choisir une marque, se retrouve dans la situation délicate d'un choix qui implique qu'il se situe par rapport aux autres locuteurs, en émettant un jugement de « bon » ou de « mauvais goût » par rapport à l'usage de certains mots (marques de type « vulgaire » ou « grossier »), en jugeant de l'intention de la personne qui utilise ces mots (« péjoratif », « injurieux », « plaisanterie », …), en délimitant un contexte d'utilisation (« littéraire », « familier ») ou enfin en restreignant l'usage de ce mot à un sous-groupe de locuteurs qui n'appartiennent pas comme lui à un milieu social élevé (marques « populaire » et « argotique », la dernière délimitant généralement aujourd'hui plutôt un contexte d'utilisation).

Toutes les marques indiquées ci-dessus à l'exception de la dernière impliquent une variation de type diaphasique, qui dépend des conditions d'énonciation.

La dernière est dite diastratique en ce qu'elle est relative au statut social des locuteurs.

Il serait certainement fort à propos ici, alors que nous nous interrogeons sur la diffusion des idéologies par le dictionnaire, de montrer d'une manière plus approfondie que je ne pourrai le faire maintenant combien certaines marques peuvent être « essentiellement » discriminatoires, comment elles véhiculent à elles seules tout le mépris de l'homme cultivé pour les classes « incultes », comment elles révèlent l'illusion de la possession du « capital symbolique » dont parle Bourdieu, de la part de celui qui prend grâce à elles ses distances avec les mots de l'Autre.

C'était le cas éclatant de la marque « bas » ou « bassement » que l'on trouvait dans les premières éditions du DAF. C'est le cas de la marque « populaire » qui l'a remplacée progressivement dans les éditions successives de ce dictionnaire pour qualifier les mêmes mots et de « vulgaire » : n'oublions pas que le « vulgaire » c'est aussi et d'abord le commun des hommes et que la « langue vulgaire », c'est la langue du plus grand nombre, celle qui s'oppose à la « grande » ou à la « belle » langue encore donnée comme référence dans nos dictionnaires, celle des érudits et des savants, la langue de la « distinction ».

Nombre de lexicographes abusent de ces marques qui tendent donc à ne désigner que les mots « indélicats » ou « déplacés » (pour celui qui se targuerait de bien parler).

Ainsi le mot *traînée* utilisé pour désigner une femme est un mot méprisant et devrait pour cette raison être marqué comme « injurieux » ou « péjoratif » au moins mais certainement pas comme « populaire » si l'on est attentif à la « provenance » de ceux qui le prononcent, généralement des hommes ou des femmes

certains de leurs propres vertus. Il est pourtant marqué exclusivement comme « populaire » dans le *Lexis*, le *Hachette*, dans le TLF*,* comme « populaire » et « péjoratif » dans le DIF et dans le *Collins*. Le *Garzanti*, le *Boch* et le PR l'indiquent simplement comme « familier », ce dernier dictionnaire explicitant cependant à l'aide d'une parenthèse assez éclairante la connotation dépréciative du terme : « qui 'traîne' avec tous les hommes ».

Les marques « populaire » et « vulgaire » tendent de plus à être utilisées à mauvais escient par les lexicographes pour juger non de la « malséance » d'un signifiant mais de celle de son signifié : de même qu'un lexicographe qui jugerait le mot *sexe* vulgaire montrerait simplement qu'il estime qu'il est inconvenant de parler de sexe, et donc de son signifié, les rédacteurs des articles « con » déjà cités ou celui de l'article « vit » du *Lexis* (marqué à juste titre comme « vieux et littéraire » dans le PR) ont utilisé les marques « populaire » ou « vulgaire » d'une manière fort critiquable.

Pour conclure cette réflexion, je souhaite souligner que le choix d'une marque ne peut absolument pas être considéré comme anodin de la part d'un lexicographe qui est censé guider le locuteur en lui indiquant la portée de certains mots qu'il peut souhaiter utiliser.

Si les termes racistes sont clairement indiqués comme « péjoratifs » dans nos dictionnaires, il est choquant que ce ne soit pas le cas de ceux qui marquent du mépris envers les femmes.

Comme pour le mot *traînée*, le mot *gouine* est noté comme « populaire » dans le *Lexis* et dans le TLF, où il est aussi marqué comme « argotique ». Il est exclusivement marqué comme « familier » dans le *Boch* et le *Garzanti*. Le mot « cheval » pour désigner une femme est marqué comme simplement « familier » dans le *Lexis*, le *Hachette*, le PR et le *Garzanti*. Il est sans marque dans le TLF.

Ce marquage rend insignifiantes des connotations qu'il faudrait dénoncer ou au moins souligner.

Rappelons que si le peuple parle d'une « bouffe », il peut s'agir d'une « bonne bouffe », et que le terme « populaire » ne permettra jamais d'expliquer pour quelle raison on n'entendra jamais parler d'une « belle traînée », d'une « gouine admirable » ou d'un « cheval extrêmement cultivé ».

5. La définition

Si la définition lexicographique était véritablement ce que l'on s'attend à ce qu'elle soit - une proposition parfaitement substituable au mot défini qui résume totalement et exclusivement les différents traits sémantiques qui caractérisent son signifié -, on pourrait s'étonner de ce qu'elle puisse être assimilée à un discours portant la trace des préjugés de celui qui la rédige.

Et pourtant, elle peut être discriminatoire de deux façons :

- Elle est hypospécifique et efface des traits qui réduisent d'autant le signifié dont elle est censée rendre compte. Lorsque les référents sont des êtres humains, cette « réduction » du signifié peut éliminer symboliquement une partie des personnes auxquelles il devrait se référer.

C'est le cas par exemple de toutes les définitions relatives à des noms de métiers qui peuvent être exercés par des hommes et des femmes et commencent pourtant par « homme » ou « celui qui ». Un type de définitions heureusement en voie de disparition et qui est sûrement à l'origine de l'impression que nous avons aujourd'hui à la lecture des dictionnaires anciens qu'ils ne parlent que des « hommes » non pas au sens d'« humains » comme ils l'entendaient peut-être mais de « personnes de sexe masculin ».

Cela peut aussi se retrouver dans des définitions apparaissant sous la simple forme d'un synonyme ou d'un traduisant dans les dictionnaires bilingues. On peut ainsi lire l'article « bougnoule » du DIF (« m. e f. pop. spreg. marocchino (-a) ») comme suit : le mot *bougnoule* est un terme populaire et péjoratif désignant un Marocain. Doit-on comprendre que tous les arabes sont des sortes de Marocains? Ou que la langue italienne connaît son « bougnoul » - l'homme arabe victime d'un jugement dépréciatif – : *marocchino ?* Ou simplement que nos dictionnaires n'ont pas besoin de faire des distinctions sémantiques superflues : « bougnoul », « marocain », « arabe », c'est à peu près pareil!

- Elle est hyperspécifique et ajoute des traits non distinctifs, généralement de type « encyclopédique » qui ne sont pas nécessaires à la délimitation du sens du mot défini. C'est ici généralement que le stéréotype peut s'exprimer librement.

Le fait que le lapin soit très prolifique ou qu'on le consomme n'a rien à voir avec les attributs de sa race ni ne permet de le distinguer des autres espèces animales et pourtant il est défini comme suit dans le TLF : « Mammifère rongeur très prolifique qui vit à l'état sauvage (lapin de garenne) ou dont on fait l'élevage (lapin de choux ou de clapier) pour la consommation de sa chair et diverses utilisations de sa peau ».

Dire que la ménopause est un moment critique pour les femmes ne participe en rien à la délimitation du sens du mot *ménopause*. Il est pourtant défini comme suit dans le *Littré* : « Cessation des règles, temps critique des femmes ».

De fait, nombre de définitions sont à la fois hypo- et hyperspécifiques, se réduisant à une simple description de qualités du référent du mot défini, jugées primordiales par le lexicographe.

Ces définitions ne le sont généralement qu'en apparence et n'évoquent le plus souvent chez leur lecteur qu'une image du référent pleine des préjugés de celui qui l'a diffusée.

Citons par exemple l'article « masturbation » du DAF (1832-35) qui se passe de commentaires : « Genre de pollution qui trompe les voeux de la nature, et qui a ordinairement les suites les plus funestes. »

On retrouve le même type d'utilisation d'euphémismes qui empêchent la compréhension du signifié ainsi que l'absence de traits définitionnels essentiels à celle-ci dans l'article « prostituée » du *Lexis* (sous entrée de « prostituer ») : « femme qui vend ses faveurs contre de l'argent ». Cette définition a au moins l'avantage de contenir le trait sémantique essentiel « contre de l'argent » (qui était déjà contenu dans « vend »), un trait qui avait été non seulement « oublié » mais remplacé par son contraire dans l'article relatif au même mot du GL de 1953 (sous « prostituer ») : « femme débauchée, qui se donne au premier venu ».

Certaines définitions véhiculent des préjugés d'une manière moins évidente. Je citerai cette fois une définition relative à *prostituto*, l'équivalent italien du mot « prostitué » dans le *Sabatini* : « volg. 1. Omosessuale, spec. passivo che si prostituisce »

On notera d'abord que le mot *prostituto* est marqué comme « vulgaire » alors que ce jugement porte de fait sur le signifié et non sur le signifiant, mais aussi que la définition oublie que des hommes non-homosexuels peuvent se prostituer. Enfin, le fait de restreindre la prostitution à une prostitution passive est un stéréotype.

6. Les exemples

C'est dans les exemples forgés et les citations que le rédacteur de dictionnaire peut vraiment se permettre de « prendre la parole », en produisant des discours qui ne seront plus centrés sur le signifiant. D'une

manière fonctionnelle, ces phrases proposent des modèles d'utilisation des mots décrits en leur fournissant non seulement une syntaxe mais aussi des contextes.

De fait, les exemples sont communément les lieux où le lexicographe exprime ses idées, que ce soit en concevant des phrases plutôt spontanément à partir du mot entrée ou en les récoltant le plus souvent dans la littérature et selon des critères très « personnels » : la citation qui lui semblera illustrer le mieux son mot sera aussi celle qui correspondra le mieux à son idée du mot ou à ses goûts en matière de littérature tout simplement. Dans certains cas, le choix des citations est d'abord dicté par des décisions éditoriales. Je pense par exemple à la volonté de faire toujours apparaître au moins le première attestation littéraire d'un mot entrée dans le *Oxford English Dictionary* ou à l'habitude, dans le TLF, de choisir des citations qui procurent des informations encyclopédiques (scientifiques, historiques, parfois métalinguistiques…) sur ce mot.

C'est cependant toujours le lexicographe qui choisit ses exemples et qui, en leur fournissant un contexte – celui d'illustrer un mot qui entre dans leur composition – dévoile ce qu'il veut de leurs significations potentielles.

Dans le cas des citations, ce contexte est généralement si éloigné de celui qu'elles avaient originairement qu'elles ne sont plus que les complices serviles des intentions du lexicographe.

Les analyses des exemples produits par nos dictionnaires ne manquent pas, et les stéréotypes se révèlent souvent dans ceux-ci d'une façon si évidente, qu'il n'est généralement pas besoin de les commenter.

J. Pruvost fournit ainsi un large échantillon d'exemples tirés du *Petit Larousse* de 1905 (Pruvost 2004) classés par thèmes. Pour ce qui concerne les femmes, on trouve entre autres :

« Les femmes *vieillissent* plus vite que les hommes. / Les femmes sont plus *impressionnables* que les hommes. / La plupart des femmes *posent* / […] Les femmes, les mineurs sont des *incapables*. [sens juridique] / *On* devient patiente quand on devient maman ».

La lecture des seuls exemples et citations dans quelque dictionnaire que ce soit donne toujours cette même impression d'un pot-pourri d'idées reçues. Fort heureusement, la multiplication actuelle des auteurs d'un même dictionnaire a permis une multiplication de points de vue qui rendent ces pots-pourris plus disparates.

C'est aussi le résultat d'une dénonciation répétée des exemples machistes de dictionnaires, ou de ceux qui reproduisent simplement à l'excès la division des rôles féminins et masculins de nos sociétés, en introduisant des femmes pour illustrer l'usage de mots généralement associés à des femmes (le *balai*, la *vaisselle*, le *ménage* mais aussi la *coquetterie*, le *commérage* et les sous-métiers « féminins ») et des hommes pour leurs correspondants masculins (le *journal*, la *conduite*, le *bricolage*, l'*ironie* et les grands métiers « masculins »).

Conclusion

Le lexicographe n'est ni législateur, ni censeur. On ne peut lui demander d'avoir à cœur de modifier notre société ou de changer les mœurs, ni d'empêcher notre langue d'être le vecteur de nos désirs et de nos ignorances.

Rêver d'une « table rase » des préjugés, d'une mort des idéologies, croire que l'on se situe hors illusion au moment où l'on dénonce des illusions qu'on a dépassées est sûrement l'illusion la plus redoutable et la plus partagée puisque « ce qui caractérise l'illusion, c'est d'être dérivée des désirs humains » (Freud 1971, p.45).

Si Christophe Colomb croit arriver aux Indes, c'est parce qu'il désirait arriver aux Indes et non ailleurs, l'Inde du lexicographe aujourd'hui est d'être reconnu comme scientifique à part entière. Mais « quand il se présente à la culture scientifique, l'esprit n'est jamais jeune. Il est même très vieux, car il a l'âge de ses préjugés. Accéder à la science […] c'est accepter une mutation brusque qui doit contredire un passé. » (Bachelard 1970 p. 14)
Accéder à la science, c'est exercer patiemment son esprit critique, repenser chaque nouveau dictionnaire mot après mot comme on tisserait et retisserait une tapisserie.

Annexe 1 : L'article « Fureur utérine » de l'*Encyclopédie*

« FUREUR UTÉRINE, *nymphomania*, *furor uterinus*; c'est une maladie qui est une espèce de délire attribué par cette dénomination aux seules personnes du sexe, qu'un appétit vénérien démesuré porte violemment à satisfaire, à chercher sans pudeur les moyens de parvenir à ce but; à tenir les propos les plus obscènes, à se faire les choses les plus indécentes pour exciter les hommes qui les approchent à éteindre l'ardeur dont elles sont dévorées; à ne parler, à n'être occupées que des idées relatives à cet objet; à n'agir que pour se procurer le soulagement dont le besoin les presse, jusqu'à vouloir forcer ceux qui se refusent aux désirs qu'elles témoignent; et c'est principalement par le dernier de ces symptômes, que cette sorte de délire peut être regardée comme une sorte de *fureur*, qui tient du caractère de la manie, puisqu'elle est sans fièvre […]
Si l'observation avait fourni des exemples d'hommes affectés d'une envie déréglée de cette espèce, poussée à une pareille extrémité, on aurait pu appeler la lésion des fonctions animales qui en serait l'effet, *fureur vénérienne*; nom qui aurait convenu à cette sorte de délire considéré dans les deux sexes : mais les hommes n'y sont pas sujets comme les femmes; soit parce qu'en général les mœurs n'exigent nulle part d'eux la retenue, la contrainte, en quoi consiste la pudeur, cette vertu si recommandée aux femmes dans presque toutes les nations, même dans celles qui sont les moins civilisées; parce qu'elle est une sorte d'attrait à l'égard des hommes, qui leur fait un plaisir de surmonter les obstacles opposés à leur désir, et qui contribue par conséquent davantage à entretenir le penchant des hommes pour les femmes, à favoriser la propagation de l'espèce humaine; soit aussi parce que les hommes sont constitués relativement aux organes de la génération, de manière qu'il peut s'y exciter des mouvements spontanés; d'où s'ensuivent des effets propres à faire cesser le sentiment de besoin de l'acte vénérien (ressource dont le moyen n'est dans les femmes que bien imparfaitement); et que d'ailleurs le libertinage du cœur est assez répandu pour qu'il y ait peu d'hommes qui ne préviennent même ce soulagement naturel par l'abus de soi-même, au défaut de l'usage des femmes, dans le cas où il ne peut pas être recherché, par bienséance, ou par tout autre empêchement. *Voyez* GÉNÉRATION, POLLUTION, MASTURBATION […] (*L'Encyclopédie*, p. 377-378)

Annexe 2 : L'article « Nègre » de l'*Encyclopédie*

NÈGRE, s.m. (*Hist. nat.*) homme qui habite différentes parties de la terre. Depuis le tropique du cancer jusqu'à celui du capricorne, l'Afrique n'a que des habitants noirs. Non seulement leur couleur les distingue, mais ils diffèrent des autres hommes par tous les traits de leur visage, des nez larges et plats, de grosses lèvres, et de la laine au lieu de cheveux, paraissent constituer une nouvelle espèce d'hommes.

Si l'on s'éloigne de l'équateur vers le pole antarctique, le noir s'éclaircit, mais la laideur demeure […]
Si l'on parcourt toutes ces îles [entre l'Asie et l'Afrique], on trouverait peut-être dans quelques-unes des habitants bien plus embarrassants pour nous que les noirs, auxquels nous aurions bien de la peine à refuser ou à donner le nom d'*hommes*. Les habitants des forêts de Bornéo dont parlent quelques voyageurs, si ressemblants d'ailleurs aux hommes, en pensent-ils moins pour avoir des queues de singes? Et ce qu'on ne fait dépendre ni du blanc ni du noir dépendra-t-il du nombre des vertèbres? […]
D'autres physiciens ont recherché avec beaucoup de soin la cause de la noirceur des *nègres*; les principales conjectures qu'ils ont formées sur ce sujet se réduisent à deux, dont l'une attribue la cause de la noirceur à la bile, et l'autre à l'humeur renfermée dans les vaisseaux dont le corps muqueux est rempli […] On trouve par la dissection du cuir, proprement dit, ou la peau avec tout l'appareil, comme les mamelons cutanés et le corps réticulaire d'un rouge noirâtre. Il est donc évidemment démontré que la couleur des *nègres* n'est pas, pour ainsi dire, une couleur d'emprunt et par conséquent la couleur apparente de l'épiderme n'est pas en eux celle du corps muqueux […] ainsi qu'on l'avait cru jusqu'ici, c'est donc de son propre tissu que l'épiderme ou la surpeau dans les *nègres* tient immédiatement de la couleur noire. […](*L'Encyclopédie*)

Bibliographie

Les dictionnaires

[Les références des dictionnaires consultés commencent par l'abréviation que j'utilise à l'intérieur de mon intervention. Je ne donne ici que les références des éditions consultées]

Boch : Cdrom de Boch, R. (dir.) 2000, *Il Boch: dizionario francese-italiano italiano-francese*, Bologna : Zanichelli.

Collins : *Lexibase pro 2003,* Cdrom du *Collins français-italien, italien-français*, HarperCollins Publishers/Softissimo.

DAF : *Dictionnaire de l'Académie française*, éditions de 1694 (Paris : Coignard), de 1762 (Paris : Brunet), de 1798 (Paris : Smits), de 1835 (Paris : Firmin-Didot) et de 1932-5 (Paris : Hachette)
http://dictionnaires.atilf.fr/dictionnaires/

DFC : Dubois, P. (dir.) 1966, *Dictionnaire du français contemporain*, Paris : Larousse.

DIF : *Dizionario italiano-francese* (Cdrom) 2003, Paravia Bruno Mondatori editori.

Garzanti : *Francese clic*, *Dizionario interativo Garzanti francese* 2003, Cdrom du *Grande dizionario Garzanti di francese*, Milano: Garzanti linguistica/UTET.

GL 1953 : *Grand Larousse du XXe siècle* 1953, Paris: Larousse.

GL 1989 : *Grand Larousse encyclopédique* 1989, Paris : Larousse.

Hachette : *Dictionnaire usuel du français* 1989, Paris : Hachette.

L'Encyclopédie : Diderot et D'Alembert 1751-1780, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Paris.

Lexis : Dubois, P. (dir) 2001, *Dictionnaire de la langue française Lexis*, Paris : Larousse.

Littré : Littré, E. 1873, *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Hachette.

Multidictionnaire : De Villers, M.-É. 1992, *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, Montréal : Québec/Amérique (Langue et culture).

PR : Robert, P. (dir.) 2001, *Le Petit Robert*, Paris : Editions le Robert.

RJ : *Le Robert Junior illustré* 1993, Paris : Le Robert.

Sabatini : *Il Sabatini Coletti : Dizionario della lingua italiana* 2004, Milano: Rizzoli/Larousse.

TLF : Imbs, P. et Quemada, B. 1971-1986, *Trésor de la langue française* version informatisée, INALF / CNRS / Université de Nancy.
http://atilf.atilf.fr/

Autres ouvrages :

Bachelard, G. 1970, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris : Vrin.

Farina, A. 2001, *Dictionnaires de langue française au Canada: lexicographie et société au Québec*, Paris : Honoré Champion.

Farina, A. 2002, « Féminisme et dictionnaires québécois : des femmes reconstruites dans des définitions politiquement correctes », in *Le Français moderne*, n°1, Paris : Conseil international de la langue française.

Freud, S. 1970, *L'avenir d'une illusion* (1927), Paris : PUF.

Pruvost, J. 2004, « Petit dictionnaire thématique d'exemples plaisants, émouvants ou intrigants extraits du *Petit Larousse illustré* de 1905 » in : *La Dent de lion, la semeuse et le Petit Larousse*, Paris : Larousse.

Quemada, B. 1967, *Les dictionnaires du français moderne (1539-2863*), Paris : Didier.

Rey, A. 1977, *Le lexique, images et modèles, du dictionnaire à la lexicographie*, Paris : Colin.

Rey-Debove, J. 2004, “Les femmes et les dictionnaires”, in: *Revue d’aménagement linguistique*, n° 107, pp. 227-234.

Yaguello, M. 1992, *Les Mots et les femmes*, Paris : Éditions Payot.